

Résolution apostolique pour Juin 1891 :

PRÉPARER LA SOLENNELLE CÉLÉBRATION DE LA FÊTE
DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Il est beau — a dit S. S. Léon XIII — de glorifier par des hommages extraordinaires l'extraordinaire sainteté de Louis ; il est encore plus beau que de tels hommages lui soient rendus par les jeunes générations.

Mais le Patron officiel de la jeunesse est encore — nous le savons — *le saint du sacré Cœur*.

Il convient donc que tous les amis du Cœur divin, et particulièrement les Associés de l'Apostolat, s'efforcent de donner aux fêtes de ce centenaire une solennité exceptionnelle. Qu'ils tâchent, pour cela : 1^o d'obtenir que chacun des six dimanches qui précèdent ou suivent la fête, on fasse la communion en l'honneur du saint (Ind. plén. chaque fois) ; 2^o qu'ils demandent humblement que partout la fête soit annoncée d'avance dans les églises, et accompagnée, suivant le désir du Pape, d'un *Triduum* solennel.

* * *

Intention générale : Le culte pratique de la sainte Croix. — Ce culte a subi de nos jours — l'évidence nous force à le reconnaître — une diminution funeste, et, par conséquent, en cette matière, une grande et sérieuse restauration devient, pour les âmes et les peuples, une question de vie ou de mort.

Ilâtons-nous d'ajouter que, pour cette restauration indispensable, le plus efficace de tous les moyens se présente à nous : c'est la dévotion toute providentielle au divin Cœur de Jésus. Là nous trouvons, en effet, le grand amour, plus fort que la mort, qui supporte, avec une invincible patience, toutes les croix qu'il plaît au Seigneur de nous imposer.

(Voir, sur les Billets, la *Prière quotidienne*).